

Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

VU les arrêtés ministériels du 23 avril 2002 et du 25 avril 2002 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence et au diplôme national de master

VU l'arrêté du Président de l'Université de Strasbourg portant sur la délégation de signature

ARRETE DU JURY

12/10/2021

Diplôme Licence Professionnelle TNRP

Semestre 5 – session 1

Article 1^{er}

Le jury semestriel pour l'année universitaire 2021/2022 est placé sous la présidence de Madame Isabelle ROSSINI

Article 2nd

La composition du jury semestriel est fixée comme suit :

- Isabelle ROSSIN, Responsable de la Licence Pro TNRP
- Danielle RAISER, MCF
- Nicolas ARBOR, MCF
- Richard NUEZ, enseignant (EDF)

Article 3^{ème}

La Responsable de la Scolarité de la Faculté de Physique et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Strasbourg, le 12 octobre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

HEBRARD Luc
Directeur Faculté Physique et Ingénierie

